

## **Remboursement des frais pour les membres du comité des femmes – 19 juin 2026**

**ATTENDU QUE** le Comité des femmes de la Mauricie est un élément important de la représentation syndicale dans la région;

**ATTENDU QUE** le comité des femmes n'a aucun financement présentement;

**ATTENDU QUE** le Comité des jeunes dispose d'un budget suffisant pour couvrir ces frais sans compromettre ses propres activités;

**ATTENDU QUE** le soutien mutuel entre les comités contribue à renforcer la solidarité, la participation et l'engagement syndical;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Comité des jeunes de la Mauricie rembourse les frais des membres du Comité des femmes de la Mauricie pour l'activité de quille du 19 juin 2026 conjoint avec les jeunes;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce remboursement couvre l'inscription à l'activité ainsi qu'un repas;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** si une membre du comité des jeunes est également une membre du comité des femmes, elle ne pourra avoir deux remboursements;